

GUIDE DU RECYCLAGE

MRC ROBERT-CLICHE

111, 107^e Rue
Beauceville

418 774-9828 | beaucerc.com



MATIÈRES ACCEPTÉES

CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Pots (grands et petits)
- Bouteilles (plastique ou verre)
- Cartons d'œufs
- Canettes et conserves
- Assiettes et papier en aluminium
- Contenants pour aliments ou produits ménagers et cosmétiques
- Sacs (papier ou plastique)



- Boîtes de carton
- Bouchons (sauf liège)
- Cartons de lait ou de jus
- Boîtes de carton (ex. : boîtes de céréales, de pâtes, de mouchoirs, etc.)
- Cartons de pizza légèrement souillés
- Cartons « cirés » (verres à café, contenants de crème glacée et d'aliments surgelés, etc.)



Repérez ce sigle sur le contenant ou l'emballage afin de vous assurer qu'il est recyclable. Portez une attention particulière au numéro inscrit dans le sigle. Les plastiques numérotés 3 et 6 ne **sont pas acceptés**.

IMPRIMÉS

- Journaux
- Circulaires
- Feuilles de papier
- Papier déchiqueté dans un sac transparent
- Magazines, annuaires, etc.

MATIÈRES REFUSÉES

- Boîtes de clémentines en bois
- Styromousse
- Bouchons de liège
- Articles coupants
- Bois et résidus de construction
- Résidus électroniques
- Encombrants (canapé, électroménagers, climatiseur, four...)
- Rallonge électrique
- Ampoules



- Résidus de table
- Résidus de jardin
- Textiles
- Matières dangereuses (RDD)
- Contenants de matières dangereuses
- Jouets
- Équipements en plastique (tuyaux d'arrosage, etc.)
- Articles de piscines (toile, échelles et pompes)
- Vaisselle
- Articles en PVC



Merci à la Ville de Beaconsfield pour l'octroi du guide original et pour l'autorisation de modification

- Mettre tous les sacs en plastique dans un seul sac
- Retirer les circulaires du sac en plastique
- Rincer les articles avant de les mettre dans le bac afin de prévenir la moisissure et les mauvaises odeurs